

Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **froid commercial**
 - **froid industriel**
 - **transport frigorifique**
 - **conditionnement de l'air, climatisation**

Cette certification est nécessaire pour la manipulation des fluides frigorigènes. or, on retrouve ces fluides dans de très nombreux domaines d'activité: dans le commerce (vitrine réfrigéré des grandes surfaces ou dans une boulangerie), dans l'industrie avec le froid industriel, dans les transports avec le froid embarqué, mais aussi chez les particuliers (systèmes de climatisation, pompes à chaleur) et chez les professionnels de la restauration collective (équipements de cuisine professionnelle)

Code(s) NAF : **28.25Z**, **43.22B**, **33.12Z**, **33.20B**

Code(s) NSF : **227r**, **227**

Code(s) ROME : **I1309**, **I1308**, **I1306**

Formacode : **22603**

Date de création de la certification : **13/10/2008**

Mots clés : **froid**, **manipulation**, **frigorigènes**, **fluides**

Identification

Identifiant : **1741**

Version du : **08/06/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- R543-106 du code de l'environnement <http://www.legifrance.gouv.fr/affich-CodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT00000607-4220&idArticle=LEGIARTI000-006839340&dateTexte=&categorieLien=cid>

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Vérification des connaissances réglementaires et techniques et des savoir-faire des techniciens pour la manipulation des fluides frigorigènes

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- L'attestation d'aptitude est délivrée à l'occasion du passage de plusieurs titres professionnels du Ministère du travail. Voir avis du 06/08/2013 ; <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000027806688&categorieLien=id> Elle n'a pas de lien avec des CQP enregistrés au RNCP. • Titre professionnel Monteur-dépanneur frigoriste • Titre professionnel Monteur-dépanneur en climatisation • Titre professionnel Technicien (ne) d'intervention en froid industriel • Titre professionnel Technicien (ne) d'intervention en froid commercial et climatisation • Titre professionnel Technicien de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation (ex Technicien d'intervention et de maintenance énergétique en conditionnement d'air) • Titre professionnel Agent de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation (ex Agent de maintenance et d'exploitation en conditionnement d'air) • Titre professionnel Technicien d'intervention en froid et équipements de cuisines professionnelles • Titre professionnel Technicien installateur en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables • Titre professionnel Technicien de maintenance d'équipements de chauffage, de climatisation et d'énergies renouvelables • Titre professionnel Technicien supérieur de maintenance et d'exploitation climatique

Descriptif général des compétences constituant la certification

Thermodynamique élémentaire

Incidence sur l'environnement des fluides frigorigènes et réglementations correspondantes en matière d'environnement

Contrôles à effectuer préalablement à la mise en service, après une longue période d'interruption, un entretien ou une réparation ou durant le fonctionnement

Contrôles d'étanchéité

Gestion écologique du système et du fluide frigorigène lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation ou de la récupération

Composant : installation, mise en service et entretien de compresseurs à piston alternatif, à vis et à spirales, à un ou deux étages

Composant : installation, mise en service et entretien de condenseurs à air froid et à eau froide

Composant : installation, mise en service et entretien d'évaporateurs à air froid et à eau froide

Composant : installation, mise en service et réparation des détendeurs thermostatiques et autres composants

Tuyauterie : monter un réseau de tuyauterie étanche dans une installation de réfrigération

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019796424&categorieLien=id>

Modalités générales

La certification est délivrée à l'issue d'une épreuve théorique et pratique.

La formation peut être diffusée pour tous les publics afin de préparer la certification.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Public visé par la certification

Tous publics

Evaluation / certification

Pré-requis

Pas de pré-requis

Compétences évaluées

Les compétences évaluées sont dans l'annexe 1 de l'Arrêté du 13 octobre 2008

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019796424&categorieLien=id>

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau délivré

La validité est Permanente

Certificateur(s)

- Bureau Veritas Certification (www.bureauveritas.fr/fluidesfrigoriger)
- Global Conseil (www.global-conseil.fr)
- Groupe SGS France (www.fr.sgs.com)

Centre(s) de passage/certification

- Les organismes certificateurs ont la capacité de certifier les

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Délivrance d'une attestation d'aptitude conforme à la réglementation du code de l'environnement

organismes évaluateurs pour faire passer l'attestation d'aptitude. Ainsi, on retrouve de nombreux organismes évaluateurs: AFPA, GRETA, certains CFA, l'APAVE...

Plus d'informations

Statistiques

Au niveau de la branche professionnelle, nous ne disposons pas de données consolidées sur le nombre d'attestations d'aptitude délivrées par tous les organismes évaluateurs. Le Ministère de l'écologie dispose certainement de données plus fiables que les nôtres.

D'après nos principales données, nous estimons que la formation préalable à la délivrance de l'attestation d'aptitude est de 4 jours dans 90% des cas (soit 28 heures). Ce volume horaire peut varier en fonction des connaissances et compétences du technicien concerné (entre 7h et 35h de formation).

Par ailleurs, concernant le nombre de personnes formées:

- En 2015, le système de certification « attestation d'aptitude » (hors obtention de l'attestation d'aptitude avec un titre professionnel du Ministère du travail) a validé environ 750 candidats (presque tous en catégorie 1)
- Les années précédentes, les chiffres étaient : 2009 = 800 ; 2010 = 2700 ; 2011 = 7200 ; 2012 = 2600 ; 2013 = 1900 ; 2014 = 1000

Autres sources d'information

—